

Stratégie de renforcement des capacités du domaine de responsabilité VBG 2023-2028

CONTEXTE

Le domaine de responsabilité mondial de la violence basée sur le genre (ci-après VBG), composé de ses principaux membres¹, de son équipe de coordination et de ses équipes régionales, est chargé de garantir l'application de mesures vitales, prévisibles, responsables et efficaces en matière de prévention et d'atténuation des risques de VBG et d'intervention d'urgence lors de catastrophes naturelles et de situations humanitaires liées à des conflits. Dans le cadre de l'approche sectorielle, le domaine de responsabilité VBG dépend du groupe sectoriel de la protection, placé sous l'égide de l'UNFPA.

Si la stratégie de 2015-2020 a permis d'orienter les efforts de renforcement des capacités du domaine de responsabilité VBG au cours des dernières années, la nouvelle stratégie vise à identifier et à combler toute lacune persistante ou nouvelle liée à la prévention et à l'atténuation des risques de VBG ainsi qu'à l'intervention dans les situations d'urgence. Cette nouvelle stratégie s'aligne sur le mandat du domaine de responsabilité VBG, qui est de garantir l'efficacité de la prévention, de l'atténuation des risques et de l'intervention dans les situations d'urgence.

Elle se concentre sur le renforcement des capacités des membres nationaux du domaine de responsabilité, notamment les acteurs locaux, et de ses équipes nationales de coordination afin d'améliorer leurs capacités respectives de programmation et de coordination en matière de *prévention* et de *lutte contre* la VBG. Cette stratégie a été élaborée en consultation avec le Groupe de référence des Directives relatives à la VBG du Comité permanent interorganisations, qui encadre les efforts de renforcement des capacités en matière d'atténuation des risques de VBG avec les acteurs humanitaires travaillant dans des secteurs et groupes non spécialisés dans la VBG. Cette approche garantit un renforcement spécifique des capacités dans les trois composantes essentielles de

¹ IMC, IRC, WRC, UNFPA, Oxfam, OIM, IPPF, UNICEF, Norwegian Church Aid, FICR, PLAN International, ONU Femmes, Irish Consortium on GBV, ActionAid, Intersos, NRC, HCR, CARE, Save the Children

la programmation en matière de VBG, à savoir l'atténuation, la prévention et l'intervention, tout en renforçant le principe suivant : la lutte contre la VBG est une responsabilité partagée par l'ensemble du système humanitaire. Alors que cette stratégie se concentre sur la prévention et l'intervention, l'annexe qui l'accompagne décrit l'approche générale du renforcement des capacités en matière d'atténuation de la VBG telle qu'elle a été définie par le Groupe de référence des Directives relatives à la VBG du Comité permanent interorganisations, et réaffirme l'engagement collaboratif continu du domaine de responsabilité avec le Groupe de référence.

Pour qu'elle remplisse son objectif, cette stratégie nécessitera l'appropriation et le soutien de tous les principaux membres du domaine de responsabilité VBG, un plan de travail spécifique établissant clairement les rôles et les responsabilités, ainsi qu'un Groupe de référence de renforcement des capacités chargé de suivre et d'encadrer la mise en œuvre.

DÉFINITIONS

- **Renforcement des capacités** : le renforcement des capacités et le développement des capacités sont des termes souvent utilisés de manière interchangeable pour désigner le processus d'amélioration et de renforcement des compétences, des ressources et des capacités des personnes, des organisations ou des communautés. Le terme générique de renforcement des capacités permet de reconnaître qu'il existe déjà des capacités et de mettre l'accent sur l'amélioration et la consolidation.
- **Domaine de responsabilité national** : ce terme tient compte des différentes appellations utilisées dans divers contextes humanitaires pour désigner les groupes sectoriels ou les structures apparentées, notamment les sous-groupes sectoriels VBG, le cluster ou le sous-cluster VBG ou encore les sous-groupes de travail VBG au niveau national ou infranational.
- **Coordonnateur national du domaine de responsabilité** : les coordonnateurs VBG peuvent être des coordonnateurs des Nations Unies, d'ONG internationales ou locales, ou encore d'instances gouvernementales, tant au niveau national que local. Cette désignation inclut les présidents, les coprésidents, les coordonnateurs et les co-coordonnateurs.
- **Équipe de coordination nationale du domaine de responsabilité** : co-/coordonnateurs et responsables nationaux de la gestion de l'information du domaine de responsabilité
- **Situation d'urgence** : situation dans laquelle la vie ou le bien-être des civils (touchés par une catastrophe naturelle, un conflit ou un danger pour la santé publique) sont ou seront menacés si des mesures immédiates et appropriées ne sont pas prises, et qui exige une réponse et des mesures exceptionnelles².

² Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence

- **Acteurs des programmes de lutte contre la VBG** : selon les Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence (ci-après Normes minimales), les acteurs des programmes de lutte contre la VBG représentent les personnes ayant reçu une formation spéciale à cette fin ou acquis une expérience en la matière. Cette catégorie désigne une grande variété de membres du personnel au sein des agences de l'ONU, des ONGI, des ONG, des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes, notamment les chargés de programme, les coordonnateurs de programme et les prestataires de services de lutte contre la VBG (par exemple, les travailleurs sociaux ou les psychologues spécialisés dans la VBG).
- **Équipe de coordination du domaine de responsabilité VBG** : équipe du domaine de responsabilité VBG chargée de la coordination au niveau mondial, dont les membres sont recensés [ici](#).
- **Équipe régionale du domaine de responsabilité** : conseillers régionaux de la lutte contre la VBG dans les situations d'urgence et responsables régionaux de la gestion de l'information³.
- **Organisations dirigées par des femmes et organisations de défense des droits des femmes** : organisations dirigées par des femmes, organisations de défense des droits des femmes, initiatives dirigées par des filles, groupes locaux de femmes et groupes auto-organisés de femmes et de filles touchées par une crise. Ces groupes formels et informels œuvrent à la progression des droits des femmes et des filles et à la promotion de l'égalité des genres. Ils travaillent au niveau local, national ou international et utilisent un large éventail de tactiques pour atteindre leurs objectifs, notamment le plaidoyer, le lobbying, la sensibilisation et la prestation de services.

La stratégie est axée sur le soutien aux femmes et aux filles durant les phases de la vie, conformément aux Normes minimales⁴, afin de répondre aux discriminations et aux inégalités de genre structurelles et systémiques qui aggravent le risque de VBG et se traduisent par un accès non sécurisé et inégal à l'aide humanitaire, comme en attestent différentes études. Les femmes et les filles subissent de multiples formes de VBG et sont confrontées à de nombreux obstacles supplémentaires pour accéder aux services et se remettre de la VBG en raison des inégalités de genre systémiques et d'autres formes de discrimination intersectionnelle⁵.

³ Les équipes régionales sont gérées dans le cadre d'un partenariat stratégique tripartite entre NORCAP, l'UNFPA et le domaine de responsabilité VBG. Le partenariat, les profils des équipes régionales et la structure de gestion seront précisés en 2023 en se fondant sur les conclusions et recommandations de l'examen des équipes régionales.

⁴ En élaborant des Normes minimales, le domaine de responsabilité VBG vise à promouvoir une approche cohérente, globale et coordonnée de la VBG sur le terrain, couvrant notamment l'intervention, les soins et le rétablissement des victimes de même que la prévention et la responsabilité des auteurs. Source : Normes minimales interorganisations sur la VBG

⁵ Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

La stratégie est basée sur les idées et les perspectives des organisations dirigées par des femmes, des organisations de défense des droits des femmes, des ONG, des ONGI et des agences des Nations Unies, qui ont été recueillies dans le cadre d'une enquête, d'entretiens menés auprès d'informateurs clés, de discussions de groupe et d'une série d'ateliers de validation.

L'enquête a permis d'obtenir 281 réponses, principalement de la part de chargés de programmes de lutte contre la VBG et de prestataires de services dans ce domaine. Elle a été menée dans quatre langues : arabe, anglais, français et espagnol. Les informations démographiques des participants ont été analysées dans les graphiques ci-joints, tenant compte du genre, de la situation géographique et de l'affiliation à une organisation.

Ces données ont été complétées par 17 entretiens avec des informateurs clés qui ont apporté des points de vue nationaux, régionaux et mondiaux, ainsi que par 16 discussions de groupe, notamment avec des membres nationaux du domaine de responsabilité aux niveaux national et local. Ces données ont fait ressortir trois principaux domaines pour lesquels il est nécessaire de renforcer les capacités en matière de programmation, de coordination et de gestion de l'information sur la VBG dans les situations d'urgence : *la disponibilité et les capacités techniques du personnel ; l'accès à des ressources suffisantes et adaptées au contexte ; et les capacités de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage*. Ces trois domaines sont brièvement présentés ci-dessous :

Disponibilité et capacités techniques du personnel

Malgré des investissements et des progrès significatifs dans le renforcement des capacités de lutte contre la VBG, on observe toujours une pénurie d'acteurs engagés dans la gestion des programmes, de coordonnateurs et spécialistes de la gestion de l'information formés et expérimentés pour répondre aux exigences de la programmation et de la coordination. Cette pénurie pose des problèmes, notamment pour assurer l'efficacité de la coordination ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes sûrs, accessibles et inclusifs qui répondent aux besoins des survivantes, sans leur causer de préjudices. L'insuffisance des ressources et l'absence de priorité accordée au personnel chargé de la lutte contre la VBG exacerbent ces problèmes. Certains donateurs limitent également la part de budgets pouvant être allouée à la dotation en personnel, ce qui empêche une programmation et une coordination appropriées, en particulier pour les organisations locales, notamment les organisations dirigées par des femmes et les

organisations de défense des droits des femmes. En outre, l'absence de plans de carrière prévisibles, la confiance excessive accordée à la « double casquette » d'un acteur en particulier, et les contrats de courte durée entraînent un taux de rotation élevé.

Si le Cadre des compétences en matière de VBG (2014) est considéré comme une ressource essentielle pour le recrutement, la formation et la gestion des performances, il doit être mis à jour pour inclure par exemple les compétences associées aux fonctions de gestion de l'information. En outre, le processus d'intégration des coordonnateurs et des spécialistes de la gestion de l'information n'est pas normalisé ; parmi ces derniers, certains ne sont pas formés, en particulier au niveau local.

Il existe peu d'outils permettant d'évaluer systématiquement les capacités des équipes nationales de coordination et des membres nationaux du domaine de responsabilité, empêchant un renforcement des capacités personnalisé. Il est également reconnu que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour garantir une meilleure représentation des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes, notamment au niveau de la coordination : « La multitude de forums de coordination humanitaire régionaux, nationaux, locaux et sectoriels est décourageante pour tous, mais plus particulièrement pour les acteurs locaux et nationaux. La terminologie employée, voire l'utilisation de l'anglais comme langue de travail, quel que soit le contexte, limite leur participation. D'autre part, plusieurs évaluations ont montré que le système de groupes sectoriels des Nations Unies ne parvenait pas à mobiliser les populations et les organisations locales. »⁶ En outre, la participation des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes aux domaines de responsabilité nationaux et locaux est entravée par un accès limité aux réunions, notamment à cause des changements de calendrier, du partage limité ou inexistant des informations et des difficultés de transport, ainsi que par les exigences de disponibilité accrue, susceptibles d'exclure les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes dotées d'un nombre réduit de personnel⁷.

Accès à des ressources suffisantes et adaptées au contexte

L'accès limité à des ressources de renforcement de capacités adaptées en temps opportun, notamment des formations et des outils, tend à exacerber les problèmes posés par le nombre restreint d'acteurs, de coordonnateurs et de spécialistes de la gestion de l'information chargés des programmes de lutte contre la VBG. Malgré la multitude de ressources disponibles sur la VBG, leur accès demeure restreint en raison de facteurs tels que la longueur des documents et la langue employée : 70 % des répondants

⁶ ActionAid, « Promoting localised, women-led approaches to humanitarian responses »

⁷ CARE, « Women responders: placing local action at the centre of humanitarian protection programming »

hispanophones et 58 % des répondants francophones trouvent ainsi que les ressources sont trop longues et 59 % des répondants hispanophones regrettent que les ressources ne soient pas disponibles dans leur langue de travail. Ces obstacles empêchent les acteurs des programmes de lutte contre la VBG d'accéder aux ressources disponibles en la matière et de les utiliser efficacement. En outre, ces acteurs n'ont pas tous connaissance des ressources existantes. Seuls 73 % des 168 répondants anglophones connaissent la publication de l'OMS intitulée *Prise en charge clinique des survivantes de viol et de violence exercée par un partenaire intime : élaboration de protocoles à adopter dans les situations de crise humanitaire* ; un pourcentage similaire connaît la boîte à outils *Women and Girls Safe Spaces Toolkit* de l'IMC et de l'IRC (77 %).

Les personnes interrogées considèrent que la formation est l'approche la plus efficace pour renforcer les capacités, qu'il s'agisse d'une formation spécifique à la lutte contre la VBG dispensée en présentiel au niveau national ou au niveau régional. Toutefois, le financement limité et le nombre restreint de formateurs qualifiés ayant des compétences linguistiques appropriées ne permettent pas de répondre à la demande ; précisons en effet que les acteurs des programmes de lutte contre la VBG n'ont pas nécessairement les compétences requises pour faciliter une formation.. Le parcours de formation est également limité en raison de facteurs tels que la sélection des participants, l'évaluation inadéquate des capacités actuelles pour élaborer une formation adaptée, les faibles attentes quant à une formation graduelle, l'évaluation et l'analyse limitées de la qualité et de l'impact pour concevoir une future formation, et l'absence de suivi.

Il est nécessaire que les ressources consacrées à la lutte contre la VBG soient adaptées et répondent aux besoins spécifiques des pays. En outre, il faut qu'elles soient fondées sur des évaluations complètes des capacités des membres nationaux du domaine de responsabilité et sur des évaluations qualitatives de la situation de la VBG portant sur les besoins de programmation spécifiques au contexte. De telles évaluations – concernant les lacunes et les besoins en matière de renforcement de capacités des membres nationaux du domaine de responsabilité et des besoins en matière de programmation communautaire – contribueraient à un renforcement des capacités sur mesure et contextualisé et garantiraient l'adéquation du renforcement des capacités, afin d'améliorer la santé mentale et le soutien psychosocial, les moyens de subsistance ou encore l'hébergement.

L'enquête menée auprès de 168 répondants anglophones indique que les acteurs des programmes de lutte contre la VBG souhaitent vivement renforcer leurs capacités en matière de VBG et dans bien d'autres domaines. Il est également fait état de besoins de renforcement des capacités concernant les moyens de subsistance, la santé mentale et le soutien psychosocial, notamment la prise

en charge des cas de VBG et l'octroi d'aides en espèces aux victimes. Toutefois, les consultations ont révélé des variations entre les pays s'agissant des besoins de renforcement des capacités des acteurs des programmes de lutte contre la VBG. Les besoins de chaque pays et de chaque communauté sont différents. Par conséquent, pour être efficace, le renforcement des capacités ne peut donc pas suivre une approche universelle.

Capacités de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage

Les capacités limitées en matière de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage compliquent l'évaluation de la qualité des programmes de lutte contre la VBG et de l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités. Le manque de consultations avec les femmes et les filles ou encore les carences en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées contribuent en partie à un contrôle inégal de la qualité des programmes. Cette situation est encore aggravée par le faible recours aux indicateurs permettant de mesurer l'utilisation des Normes minimales. La capacité limitée d'identifier la qualité et l'impact des initiatives de renforcement des capacités empêche d'appréhender ce qui fonctionne et, par conséquent, ce qui doit être renforcé ou adapté. Alors que la Boîte à outils mondiale de suivi et d'évaluation vise à normaliser la collecte de données issues des initiatives de renforcement des capacités, il est nécessaire de sensibiliser les acteurs à ces outils normalisés et d'encourager leur utilisation. En outre, il est difficile de suivre le transfert d'informations, de connaissances et de compétences à partir d'initiatives de renforcement des capacités existantes vers des publics plus larges.

POSER LES JALONS DE LA RÉUSSITE

Afin d'atteindre le but et les objectifs de la stratégie, les acteurs du domaine de responsabilité VBG créeront un environnement favorable en honorant les engagements suivants :

Renforcement des capacités en fonction des besoins

Pour renforcer efficacement les capacités des acteurs des programmes de lutte contre la VBG, des coordonnateurs et des spécialistes de la gestion de l'information, il est essentiel d'avoir une compréhension globale de leurs lacunes et de leurs besoins. Il est tout aussi important de comprendre les besoins des communautés qu'ils servent. Ces informations permettront d'adapter les initiatives de renforcement des capacités

aux besoins spécifiques de ces acteurs et communautés, afin de garantir que les acteurs, les coordonnateurs et les spécialistes de la gestion de l'information du programme de lutte contre la VBG soient en mesure de répondre efficacement à chaque situation en particulier. Pour ce faire, les acteurs du domaine de responsabilité VBG au niveau national, régional et mondial donneront la priorité à la collecte de données sur les deux catégories de besoins afin de contribuer à l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités de lutte contre la VBG adaptées et ciblées.

Recrutement, intégration et gestion des performances fondés sur les compétences

Le recrutement en amont de personnes hautement qualifiées permet d'éviter un investissement important dans le renforcement des capacités par la suite. À cette fin, le domaine de responsabilité VBG et ses principaux membres recruteront les acteurs, les coordonnateurs et les spécialistes de la gestion de l'information des programmes VBG en fonction de leurs compétences de base, garantiront leur intégration et assureront une gestion des performances en conformité avec ces compétences. Plus particulièrement, l'utilisation des compétences de base pour la gestion des performances permettra d'identifier les domaines nécessitant un renforcement supplémentaire des capacités afin de garantir que tous les acteurs du programme de lutte contre la VBG disposent des capacités, des connaissances et des compétences requises pour une coordination ou une programmation efficaces de la lutte contre la VBG. En outre, l'utilisation systématique des compétences de base pour le recrutement, l'intégration et la gestion des performances pourra favoriser une mobilisation harmonisée des capacités, des connaissances et des compétences dans tous les contextes.

Localisation : pertinence et équité en matière d'accès, de participation et de leadership

La participation effective des acteurs locaux – notamment des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes – à la coordination et à la programmation de la lutte contre la VBG est essentielle pour garantir que la priorité est donnée aux besoins et aux souhaits des communautés locales, en particulier des femmes et des filles. Une telle participation nécessite un financement approprié, en plus des efforts de renforcement des capacités. En l'absence d'un tel financement, les initiatives de renforcement des capacités risquent de donner des résultats limités et les acteurs locaux risquent de manquer de ressources suffisantes pour participer pleinement à la coordination et à la programmation de la lutte contre la VBG. Il est essentiel de veiller à ce que les acteurs locaux disposent des ressources appropriées, notamment d'un financement souple permettant de recruter suffisamment de personnel pour la coordination de la lutte contre la VBG. Ils pourront ainsi mettre à contribution les ressources nécessaires pour participer pleinement aux mécanismes de coordination et jouer un rôle de premier plan.

Un autre facteur essentiel pour une véritable participation est l'utilisation de la langue locale. Le recours excessif à l'anglais comme langue principale des mécanismes de coordination, en particulier aux niveaux local et national, peut entraver la participation des acteurs locaux à ces mécanismes et limiter leur contribution à l'élaboration de programmes efficaces de lutte contre la VBG. Pour remédier à ce problème, les acteurs des domaines de responsabilité nationaux pourront choisir leur langue de travail au niveau national et s'efforceront d'opérer dans la langue locale au niveau local. Cela favorisera une participation égale et significative des acteurs locaux et garantira la prise en compte de leurs opinions et contributions dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte contre la VBG.

Effectifs suffisants

Pour assurer l'efficacité de la coordination et de la programmation de la lutte contre la VBG, du personnel en quantité suffisante est nécessaire. À cette fin, la direction de l'UNFPA encouragera et facilitera le mandat de coordination de la lutte contre la VBG, en garantissant notamment la présence d'équipes nationales de coordination de la lutte contre la VBG dotées de personnel en quantité suffisante dans toutes les situations d'urgence. Cette approche implique de nommer un coordonnateur national du domaine de responsabilité et un spécialiste national de la gestion de l'information chargés d'assurer une priorisation et une coordination adéquates de la programmation de la lutte contre la VBG, dans le cadre des interventions humanitaires globales. Le domaine de responsabilité VBG veillera à ce que le nombre de membres du personnel soit adapté à l'ampleur et à la complexité de l'intervention d'urgence.

Responsabilisation

La notion de responsabilisation est essentielle pour mettre en œuvre des initiatives adaptées de renforcement des capacités. Le domaine de responsabilité VBG entend instaurer des systèmes destinés à accroître la responsabilisation afin de favoriser un renforcement adapté des capacités permettant de répondre aux défis et aux lacunes propres à chaque contexte. Pour ce faire, le domaine de responsabilité VBG répartira la chaîne des responsabilités entre les équipes de coordination VBG aux échelons national (et local), régional et international.

Une responsabilisation accrue permet également d'adapter les initiatives de renforcement des capacités à leur objectif, en aidant le domaine de responsabilité VBG à les ajuster en fonction des retours reçus, à suivre les progrès et à identifier les secteurs dans lesquels un soutien supplémentaire est nécessaire. Le domaine de responsabilité VBG s'engage donc à recueillir systématiquement des données sur la qualité et l'impact des initiatives de renforcement des capacités. Ces données seront utilisées pour une amélioration continue du renforcement des capacités et pour l'élaboration de futures versions de la stratégie. La collecte de ces données permet au domaine de responsabilité VBG de mieux cerner la viabilité de ses efforts de renforcement des capacités et de procéder aux ajustements nécessaires.

Enfin, une responsabilisation accrue implique de demander aux participants de prouver l'utilisation des compétences et des connaissances acquises dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités et, le cas échéant, de les diffuser auprès d'un plus large public.

S'appuyer sur les efforts précédents

Le renforcement des capacités deviendra un processus itératif qui s'améliorera grâce aux réussites et aux enseignements tirés des efforts et expériences précédents. Plutôt que d'investir dans de nouveaux outils et de nouvelles orientations, le domaine de responsabilité VBG s'assurera que ceux actuellement utilisés sont largement accessibles, tant en termes de langue que de concision, et que des supports de sensibilisation ou de formation sont fournis afin de faciliter leur adoption.

En outre, le domaine de responsabilité VBG vise à encourager et permettre la diffusion des capacités grâce aux formateurs ayant bénéficié de cours dirigés et d'initiatives mondiales de formation. Le domaine de responsabilité VBG proposera également un soutien entre pairs et s'appuiera sur les acteurs expérimentés et établis des programmes de lutte contre la VBG pour soutenir les nouveaux acteurs, notamment les coordonnateurs nationaux du domaine de responsabilité. Les coordonnateurs et les spécialistes de la gestion de l'information expérimentés renforceront les capacités dans le pays en partageant les connaissances et les compétences qu'ils ont acquises dans leurs contextes respectifs, notamment avec les organisations dirigées par des femmes et les organisations pour la défense des droits des femmes.

Ainsi, en s'appuyant sur les précédents efforts et en étendant la diffusion des capacités, le domaine de responsabilité VBG garantira la viabilité et l'impact durable de ses initiatives de renforcement des capacités.

STRATÉGIE

Objectif global

Améliorer l'efficacité de la prévention, de l'atténuation des risques et de l'intervention dans les situations d'urgence de VBG en augmentant la disponibilité et le soutien d'un personnel qualifié pour la coordination et la programmation de lutte contre la VBG au moyen d'initiatives ciblées de renforcement des capacités, en vue d'obtenir des résultats vitaux, prévisibles, responsables et efficaces.

Objectif 1 : Les équipes nationales de coordination du domaine de responsabilité (co-/coordonnateurs et spécialistes de la gestion de l'information) disposent de connaissances, de compétences et du soutien nécessaires à la mise en œuvre efficace des principales fonctions de coordination des programmes VBG.

Sous-objectif 1.1 : Les co-/coordonnateurs et les spécialistes de la gestion de l'information des programmes de VBG bénéficient de processus de recrutement, d'intégration et de gestion des performances fondés sur les compétences, conformément aux Compétences de base en matière de VBG.

Ce sous-objectif vise à garantir un niveau de qualité normalisé et cohérent parmi les co-/coordonnateurs et les spécialistes de la gestion de l'information des programmes VBG, en veillant à ce que leur recrutement, leur intégration et la gestion de leurs performances soient conformes aux Compétences de base en matière de VBG. L'application uniforme de ces compétences dans tous les contextes permettra d'établir une norme cohérente et de qualité pour la coordination et la gestion de l'information des programmes VBG. Pour y parvenir, plusieurs activités seront menées, notamment la mise à jour des Compétences de base, la sensibilisation du personnel des ressources humaines, l'élaboration de descriptions de postes alignées sur des normes spécifiques, la mobilisation des équipes régionales du domaine de responsabilité dans les recrutements et l'élaboration d'un processus d'intégration normalisé assorti d'un dispositif d'accueil. En outre, cet objectif consiste à apporter un soutien aux coordonnateurs au niveau local. Il vise à s'assurer que tous les co-/coordonnateurs et les spécialistes de la gestion de l'information des programmes VBG disposent de compétences et des connaissances nécessaires pour remplir efficacement leur fonction.

Sous-objectif 1.2 : Les co-/coordonnateurs des programmes VBG ont accès à des formations ciblées et à des offres d'apprentissage fondées sur l'évaluation des capacités.

Ce sous-objectif vise à fournir aux co-/coordonnateurs des programmes VBG un accès à des formations et à des offres d'apprentissage ciblées et adaptées afin d'optimiser les efforts de renforcement des capacités et d'en maximiser leur efficacité. Sur la base d'évaluations de capacités conformes aux Compétences de base, des plans d'action personnalisés de renforcement des capacités seront élaborés en collaboration avec les équipes régionales du domaine de responsabilité. Ce sous-objectif comprend également un accès régulier à la formation en personne et au soutien entre pairs, y compris une formation régionale annuelle en présentiel basé sur le Manuel de coordination, ainsi que l'échange de leçons apprises, d'enseignements tirés des expériences et l'examen régulier des lacunes et des défis avec l'équipe de coordination du domaine de responsabilité VBG pour une adaptation continue des initiatives de renforcement des capacités. L'objectif est de renforcer les capacités des co-/coordonnateurs des programmes VBG tout au long de leur carrière.

Sous-objectif 1.3 : Les spécialistes de la gestion de l'information sont soutenus pour recueillir et partager systématiquement des données de qualité afin de contribuer à l'élaboration des programmes VBG.

Ce sous-objectif vise à soutenir les spécialistes de la gestion de l'information dans la collecte et le partage de données de qualité afin d'orienter l'élaboration des programmes VBG. Les activités comprennent l'évaluation des capacités des spécialistes de la gestion de l'information à l'aune des Compétences de base et l'élaboration de plans d'action personnalisés de renforcement des capacités. Les activités permettront également aux spécialistes de la gestion de l'information d'accéder à un apprentissage continu entre pairs, ainsi qu'à des outils et à une formation visant à améliorer la normalisation et la qualité de la collecte, de l'analyse, de la planification et du suivi des réponses (cycle du programme humanitaire, suivi des performances de la coordination des groupes sectoriels), comprenant des méthodes de calcul des coûts, des examens des données secondaires (à l'aide du modèle et des processus disponibles) et des actions de sensibilisation fondées sur des données probantes. Ces efforts ciblent les spécialistes (établis et nouveaux) de la gestion de l'information afin d'élargir le vivier d'experts en gestion de l'information et en données sur la VBG dans les situations d'urgence. En outre, ce sous-objectif comprend la participation des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes aux processus du cycle du programme humanitaire et à tout processus de validation, ainsi que l'élaboration d'une description de poste normalisée et internationale pour les spécialistes de la gestion de l'information. Cela permettra aux spécialistes de la gestion de l'information de produire des données de qualité pour combler les lacunes en matière de prévention et de lutte contre la VBG et de contribuer à l'élaboration de programmes VBG adaptés au contexte.

Sous-objectif 1.4 : Les nouveaux co-/coordonnateurs des programmes VBG – en particulier les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes – ont accès aux ressources et aux offres de formation pour faciliter leur entrée en fonction dans l'équipe de coordination des programmes VBG.

Ce sous-objectif poursuit deux finalités : premièrement, créer des passerelles pour les nouveaux co-/coordonnateurs potentiels afin qu'ils acquièrent les compétences et les connaissances de base nécessaires aux fonctions de coordination ; et deuxièmement, renforcer la capacité de leadership des acteurs nationaux, notamment des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes.

Les activités pour atteindre le premier objectif comprendront l'élaboration d'un cours mixte d'apprentissage en ligne sur la coordination des programmes VBG dans les situations d'urgence visant à soutenir les coordonnateurs potentiels. L'objectif est d'encourager et de permettre l'émergence d'un nouveau vivier de candidats en améliorant la compréhension des exigences et de l'importance des fonctions de coordination et en aidant les personnes à acquérir les compétences et les connaissances requises.

Pour atteindre le deuxième objectif, les activités ne se limiteront pas seulement aux offres de renforcement des capacités, mais comprendront également la création de modèles pour aider les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes à assumer des fonctions de coordination, grâce à l'introduction de quotas de leadership et de participation et à la fourniture de ressources financières parallèlement au renforcement des capacités. Cela sous-tend que les ONGI et les agences des Nations Unies se chargent de l'intégration, de l'accompagnement et de l'encadrement des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes. L'accent sera mis sur l'instauration d'un leadership divers capable de répondre aux besoins des populations touchées.

Objectif 2 : Les acteurs des programmes de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence disposent de connaissances et de ressources nécessaires pour mettre en œuvre des programmes multisectoriels de prévention et d'intervention en matière de VBG, conformément aux directives et aux ressources interorganisations, notamment les Normes minimales.

Sous-objectif 2.1 : Les acteurs des programmes de lutte contre la VBG ont la capacité de mettre en œuvre et de faire le suivi de l'application des Normes minimales

Ce sous-objectif vise à renforcer les capacités relatives aux Normes minimales afin d'appuyer leur application systématique dans toutes les situations d'urgence. Dans le cadre de ce sous-objectif, diverses possibilités d'apprentissage seront instituées pour permettre aux acteurs des programmes de lutte contre la VBG de mettre en œuvre et de faire le suivi de l'application des Normes minimales. Les activités comprennent une formation de formateurs au niveau régional en personne sur les Normes minimales ainsi qu'une série de formations en ligne sur chacune des Normes minimales pour tous les acteurs des programmes de lutte contre la VBG, y compris les membres nationaux du domaine de responsabilité. Ces activités seront accompagnées de webinaires réguliers portant sur les nouveaux indicateurs qualitatifs normalisés des Normes minimales. Elles visent à renforcer la capacité et l'engagement des acteurs des programmes de lutte contre la VBG à comprendre et à appliquer les Normes minimales dans leur travail, ce qui permettra en fin de compte d'améliorer les programmes de lutte contre la VBG.

Sous-objectif 2.2 : Les acteurs des programmes de lutte contre la VBG ont accès à une série de documents approuvés, disponibles dans un format accessible et dans les langues appropriées

Ce sous-objectif vise à fournir aux acteurs des programmes de lutte contre la VBG un accès facilité à une série de ressources approuvées dans les langues appropriées, garantissant ainsi la cohérence et la qualité des messages, tout en limitant la prolifération de ressources non approuvées ou non fiables. Ce sous-objectif contribue à accroître l'utilisation des outils disponibles dans les situations d'urgence grâce à diverses étapes : synthèse des ressources clés à l'aide de documents PowerPoint, de vidéos ou de podcasts, création d'une brochure répertoriant les ressources fondamentales et vérifiées, ou encore envoi de mises à jour mensuelles sur les nouvelles ressources. Cela permettra également aux acteurs des programmes de lutte contre la VBG d'économiser du temps et des efforts pour développer de nouveaux outils, favorisant ainsi une mise en œuvre plus rapide de programmes de

qualité dès le déclenchement d'une situation d'urgence. En outre, les mises à jour régulières sur les nouvelles initiatives et les nouveaux développements relatifs à l'atténuation, à la prévention et à l'intervention en matière de VBG, ainsi que la publication d'offres d'emploi et de formation sur le site web du domaine de responsabilité VBG, contribuent à garantir que les acteurs du programme VBG disposent de connaissances et d'outils des plus récents pour assumer efficacement leur rôle.

Sous-objectif 2.3 : Les acteurs des programmes de lutte contre la VBG ont accès à un ensemble de mesures de renforcement des capacités personnalisées et adaptées aux besoins conformément aux compétences de base

Ce sous-objectif vise à garantir que les acteurs des programmes de lutte contre la VBG ont accès à un soutien au renforcement des capacités adapté et fondé sur les besoins, conformément aux compétences de base, résultant en une amélioration de la qualité des programmes pour l'atténuation, la prévention et l'intervention en matière de VBG dans les situations d'urgence. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer de preuves de l'évolution des besoins d'apprentissage et de l'impact des initiatives de renforcement des capacités. Les activités comprennent donc des autoévaluations systématisées permettant d'évaluer les besoins d'apprentissage actuels et nouveaux, l'élaboration d'un outil d'enquête normalisé permettant aux membres nationaux du domaine de responsabilité d'auto évaluer leurs capacités à l'aune des compétences de base, ainsi que l'élaboration d'une boîte à outils mondiale normalisée de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage permettant de contrôler la qualité et de mesurer l'impact à court, moyen et long termes des initiatives de renforcement des capacités. Cette boîte comprendra un ensemble d'outils mis à la disposition des acteurs nationaux des programmes de lutte contre la VBG afin d'identifier les activités et les approches les plus efficaces.

Ces efforts seront soutenus par l'introduction d'une fonction normalisée de personne référente pour le renforcement des capacités en matière de VBG au sein du domaine de responsabilité national. Cette personne sera chargée d'élaborer un plan personnalisé de renforcement des capacités visant à favoriser le renforcement des capacités des membres nationaux du domaine de responsabilité. Les autres modalités de réponse aux besoins identifiés comprennent le soutien entre pairs par le biais de la Communauté mondiale de pratique et la désignation d'une personne référente parmi les principaux membres, chargée de former systématiquement les acteurs nationaux des programmes VBG à la gestion des ressources programmatiques spécifiques.

Sous-objectif 2.4 : Les nouveaux acteurs des programmes de lutte contre la VBG – plus particulièrement les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes – ont accès à des offres de formation pour développer des aptitudes répondant aux critères des compétences de base

Ce sous-objectif vise à diversifier et à élargir le vivier d'acteurs des programmes de lutte contre la VBG afin de répondre à la demande croissante de leurs services. Pour remédier à la marginalisation historique des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes, une attention particulière sera accordée à leur soutien afin qu'elles deviennent des actrices des programmes VBG. Une plus grande implication des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes dans les programmes VBG renforcera également l'adoption par le secteur d'une approche sensible à l'égalité des genres, en aidant à traiter les causes profondes de la VBG et en contribuant à la réalisation des droits des femmes et des filles.

Les principales activités comprennent l'élaboration d'un programme universitaire structuré sur la VBG dans les situations d'urgence et/ou une certification plus courte dispensée en personne dans chaque région visant à renforcer les capacités des acteurs locaux, ainsi que l'élaboration d'un programme d'apprentissage commun avec les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes afin de proposer régulièrement des ateliers de partage et de renforcement des capacités au niveau national. Il convient d'identifier et de désigner une personne référente représentant les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes parmi les membres nationaux du domaine de responsabilité afin de mener des actions de sensibilisation auprès de ces organisations, de les soutenir efficacement et de les faire participer davantage. Cette implication des acteurs locaux dans les domaines de responsabilité nationaux garantira une plus large adhésion. Elle contribuera également à inclure les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes dans les initiatives de renforcement des capacités, en partageant la cartographie avec les membres actuels afin d'atteindre et d'impliquer ces organisations. Les activités supplémentaires de renforcement des capacités pour les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes comprendront le détachement de personnel des ONGI et des agences des Nations Unies auprès de ces organisations dans le pays.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Plan de travail de renforcement des capacités 2023-2028

Pour parvenir à ces résultats, un plan de travail mondial (2023-2028) a été élaboré conjointement par les principales parties prenantes, notamment l'équipe de coordination, les principaux membres et les équipes régionales du domaine de responsabilité VBG. Ce plan de travail global sera subdivisé et mis à jour chaque année afin de garantir une feuille de route claire et exploitable pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

Le Plan de travail de renforcement des capacités 2023-2028 est disponible [ici](#) (en anglais).

Modèle de plan d'action pour les équipes nationales de coordination du domaine de responsabilité

Les plans de travail adaptés au contexte local permettent de mieux répondre aux besoins spécifiques de renforcement des capacités des acteurs des programmes de lutte contre la VBG, en renforçant les capacités de manière ciblée, efficace et optimale.

Les co-/coordonnateurs des programmes VBG peuvent utiliser ce Modèle de plan d'action pour élaborer des plans de travail au niveau national avec leurs groupes de coordination. Ce Modèle présente les principales mesures pouvant nourrir les discussions entre les organisations membres et orienter la répartition des responsabilités.

Le Modèle de plan d'action pour les équipes nationales de coordination du domaine de responsabilité est disponible [ici](#) .

PERSPECTIVES

Avec la pleine mise en œuvre de cette stratégie d'ici à 2028, nous aurons accompli des progrès notables dans les domaines suivants :

- Les initiatives de renforcement des capacités seront fondées et axées sur les besoins spécifiques dans un contexte donné, qu'il s'agisse des besoins des acteurs des programmes de lutte contre la VBG ou de ceux des communautés qu'ils servent.

Cela permettra d'adopter une approche plus réactive pour relever les défis et répondre aux besoins propres à chaque contexte.

- Les capacités des acteurs des programmes de lutte contre la VBG seront renforcées au moyen d'une série d'approches traditionnelles, notamment la formation en personne, le coaching, le mentorat et les webinaires, qui s'appuieront toutes sur un fort engagement en matière de responsabilisation, notamment grâce au suivi et à l'évaluation des initiatives de renforcement des capacités. Cela permettra d'axer les investissements sur les approches les plus efficaces.
- Les compétences de base seront intégrées aux processus de recrutement, d'intégration et de gestion des performances, contribuant à une meilleure cohérence parmi les acteurs des programmes de lutte contre la VBG.
- Un vivier important et croissant d'acteurs, de coordonnateurs et de spécialistes de la gestion de l'information hautement qualifiés en matière de VBG sera ainsi disponible pour répondre aux besoins de coordination, de programmation et de gestion de l'information dans ce domaine.
- Les fondamentaux seront mis en place de manière systématique et homogène dans toutes les situations d'urgence, notamment l'application complète des Normes minimales. Cette approche permettra de garantir que les femmes et les filles reçoivent systématiquement le soutien dont elles ont besoin et permettre que les directives mondiales soient respectées dans toutes les situations d'urgence.
- La marginalisation historique – et documentée – des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes, les privant de toute influence ou source de financement, sera abordée dans le cadre d'une approche spécifique et d'activités dédiées.

Annexe 1 : Approche de renforcement des capacités sur l'atténuation des risques de VBG

Cette stratégie se concentre sur la prévention et la lutte contre la VBG. Les efforts menés par le Groupe de référence des Directives relatives à la VBG pour renforcer les capacités en matière d'atténuation des risques de VBG sont décrits dans cette annexe, accessible [ici](#).